

(1)

(N^o 31.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1855.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1856 ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. MOREAU.

ART. 37.

Ayant demandé, dans la dernière séance, que les dépôts de mendicité ne soient plus ouverts aux mendiants condamnés ou autres, à partir de 1856, je propose, comme conséquence de cette mesure, de réduire à 80,000 francs le chiffre de l'art. 37 du budget du Ministère de la Justice.

A. MOREAU.

(1) Budget, n^o 152, session de 1854-1855.

Rapport, n^o 25.

Amendement, n^o 29.
